



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATION

Séance du 11 Octobre 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le onze Octobre, à vingt heures, trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mme Isabelle PLAIDY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Alain BECQUART et Mme Corinne TIERCE.

POUVOIRS :

- Mr Alain BECQUART donne pouvoir à Mr Francis LEBLANC,
- Mme Corinne TIERCE donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Franck DEUSS.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le sentier de la « Rigole » a déjà été inscrit au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de Randonnées (PDIPR), dans la délibération en date du 20 Avril 2018.

Inscription au PDIPR Du sentier de la « Rigole »

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Manganelli concernant la sonorisation de l'espace socioculturel, d'un montant de 8 246 € HT.

Devis Sonorisation

Ces matériels donneront l'accès à tous les équipements multimédia (Vidéoprojecteur, table de mixage pour instruments de musique et micros, raccordement du PC avec son et vidéo, lecture de bandes son et vidéo « playlist » à partir d'une tablette ou d'un téléphone portable) en mode déporté sans intervention directe à la régie présente sur l'espace scénique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Cette dépense sera inscrite en fonctionnement au compte 615221 « Bâtiments publics » »

Mise à disposition De la sonorisation

Mr le Maire propose au conseil de mettre à disposition la sonorisation auprès des personnes ou associations qui en feront la demande, et de fixer un tarif de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre à disposition la sonorisation (sans accès à la régie) auprès des personnes ou associations qui en feront la demande au tarif de 100 €, pour les concerts et diners dansants. La mise à disposition sera gratuite, comme par le passé, pour les lotos, concours de belote, et pièces de théâtre.

Signalétique

Mr le Maire propose au conseil municipal d'installer des panneaux de signalisation d'intérêt local (mairie, école, espace socioculturel) ainsi qu'un panneau indiquant le parking place « Jeanne-Marie » Guyot.

Le conseil municipal émet un accord de principe.

Lettre « ARECABE »

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association pour la Réouverture du Canal de Berry (ARECABE) remerciant la commune pour la subvention versée à l'occasion de leur exposition et conférence lors de la journée citoyenne.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt maladie concernant l'agent des services techniques.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil Municipal :

- *de la création d'une nouvelle association « Mam' en folies ». L'objectif de cette nouvelle association est axé sur les activités pour les enfants de 4 ans à 14 ans avec la présence d'un parent obligatoirement.*
- *Des élections de parents d'élèves. Les membres du bureau ont refusé de signer le procès-verbal.*
- *De l'enlèvement des containers au lieudit « Sausseux », car ce lieu était devenu un dépôt sauvage.*
- *De l'inauguration du nouveau réseau de chemins de randonnées le samedi 26 octobre à 16 h au camping des Ecosseis.*

Mr Jean-Claude Minard informe le conseil municipal :

- *du mauvais état des routes goudronnées, malgré un budget annuel de 50 000 € pour leur entretien. Les conditions climatiques ont dû contribuer à cet état.*
- *De la nécessité d'acheter une tronçonneuse afin de remplacer l'ancienne.*

